



POISSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RAPPORT DETAILLE
DU COMPTE ADMINISTRATIF
2017**



**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A**

DIRECTION DES FINANCES

Le

CADRE LEGAL

Le Compte Administratif traduit les opérations budgétaires exécutées de l'année civile 2016.

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre), des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).
- Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Ce document présente d'une part les résultats de l'exécution du budget 2016 et, d'autre part les principales données pour la section d'investissement et la section de fonctionnement .

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ce document est présenté par le comptable, le Trésorier Principal de la commune.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion de la Ville de l'exercice 2016 remis par le Trésorier se résume comme suit :

➤ Dépenses de fonctionnement de l'exercice :	62 863 676,25€
➤ Recettes de fonctionnement de l'exercice :	67 948 664,18€
➤ Dépenses d'investissement de l'exercice :	15 395 860,50€
➤ Recettes d'investissement de l'exercice :	7 758 091,12€
➤ Solde global de fonctionnement :	5 084 987,93€
➤ Solde global d'investissement :	- 7 637 769,38€
➤ Solde global :	- 2 552 781,45€

Parallèlement, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 reprend les décisions budgétaires :

- Le budget Primitif 2016 voté le 4 avril 2016, avec l'affectation du résultat 2015.
- La décision Modificative n°1 du 21 novembre 2016.

1. Présentation des Résultats

Le tableau ci-après transcrit les résultats en mouvements budgétaires :

2016	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2015 (1)	Part affectée à l'investissement 2016 (2)	Résultat de l'exercice 2016 (3)	Résultat de clôture 2016 (4) (1-2+3)
Investissement	5 545 208,94	0,00	-7 637 769,38	-2 092 560,44
Fonctionnement	5 879 361,60	0,00	5 084 987,93	10 964 349,53
TOTAL	11 424 570,54	0,00	-2 552 781,45	8 871 789,09

2016	Prévisions Budgétaires	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions budgétaires totales (A)	21 240 195,10	73 018 502,07	94 258 697,17
	Titres de recettes émis (B) dont rattachements (C)	7 758 091,12	67 948 664,18 1 998 950,09	75 706 755,30
	Restes à réaliser (D)	863 274,68		863 274,68
Dépenses	Autorisations budgétaires totales (E)	21 240 195,10	73 018 502,07	94 258 697,17
	Mandats émis (F) dont rattachements (G)	15 395 860,50	62 863 676,25 4 638 647,89	78 259 536,75
	Dépenses engagées non mandatées (H)	1 139 462,68		1 139 462,68
Résultat de l'exercice 2016	Excédent (B-F) / Déficit (F-B)	-7 637 769,38	5.084.987,93	-2 552 781,45
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent (D-H) / Déficit (H-D)	-276 188,00		-276 188,00
Résultat reporté de l'exercice 2015	Excédent (2015) / Déficit (2015)	5 545 208,94	5 879 361,60	11 424 570,54
Résultat de clôture	Excédent (2015+2016) / Déficit (2015+2016)	-2 368 748,44	10 964 349,53	8 595 601,09
Résultat net	Résultat de clôture - solde des restes à réaliser	8 595 601,09	276 188,00	8 319 413,09

Le solde de l'exercice correspond aux recettes moins les dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période concernée sans tenir compte de la situation antérieure.

Le solde de la clôture reprend le solde de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31 Décembre de l'année précédente.

Le résultat du compte administratif 2016 est identique au résultat du compte de gestion 2016.

Les points principaux

Le détail des sections permet d'observer les éléments suivants :

1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement enregistrent 67 948 664,18 €.

Elles sont constituées :

- Recettes réelles, s'élèvent à 67 752 932,22€
- Les recettes d'ordre s'élèvent à 195 731,96 €. Elles correspondent principalement aux écritures comptables des travaux en régie et des plus ou moins-value des cessions mobilières et immobilières.

La reprise de l'excédent antérieur inscrit au compte 002 du BP 2016 est de 5 879 361,60 €.

Présentation détaillée des recettes par chapitre :

- **Atténuation de charges (chapitre 013) : 2015 : 0,40 M€ 2016 : 0,42 M€**

Ce chapitre regroupe les remboursements sur les rémunérations et charges du personnel notamment les remboursements d'indemnités journalières, ainsi que les participations sur salaires pour les contrats « Avenir », Contrats unique d'Insertion.

- **Produits de l'activité des services (chapitre 70) : 2015 : 3,10 M€ 2016 : 2,57M€.**

Le chapitre 70 enregistre les produits des différents services de la ville tels que les secteurs de la Petite Enfance (crèches, haltes garderies), du scolaire (périscolaire, études surveillées, les garderies ...), des sports (entrées dans les piscines, les locations des équipements sportifs ...), de la culture (entrée au Musée).

La baisse de ce chapitre entre 2015 et 2016 est pour partie liée au remboursement par la communauté de communes Poissy, Achères et Conflans des charges avancées par la Ville lors du premier trimestre 2015 pour un montant de 0,19 M€.

➤ **Impôts et taxes (chapitre 73) : 2015 : 51,27M€ 2016 : 47,71M€**

La recette majeure de ce chapitre est le produit des impôts ménages- la taxe d'habitation et la taxe foncière pour 23,8M€.

Puis, la seconde est l'attribution de compensation de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour 14,8M€.

Autre recette fiscale non négligeable qui est le fonds national de garantie individuelle des ressources (F.N.G.I.R) pour 5,8 M€. Pour mémoire, suite à la réforme de la taxe professionnelle, la loi de finances 2010 a prévu un mécanisme pérenne à deux composantes :

- une dotation de compensation de la réforme professionnelle (DCRTP) financée par l'Etat qui est encaissée au chapitre 74.
- une garantie individuelle de ressources (GIR) versée par un fond national.

Les autres recettes de ce chapitre intègrent la taxe sur l'électricité pour 0,5 M€, les droits de mutation pour 1,5M€ et les droits de places pour 0.8M€.

➤ **Dotations et participations (chapitre 74) : 2015 : 13,50 M€ 2016 : 11,75M€**

La dotation principale 2016 de 3,3M€ est la Dotation Globale de Fonctionnement qui ne cesse de diminuer depuis 2012:(10,12 M€) soit – 6,82M€.

Par ailleurs, les autres dotations telles que la DSU (0,45 M€), la dotation hygiène (0,04 M€) et la dotation de recensement restent stables.

Quant aux participations des différentes collectivités territoriales et des organismes comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), elles affichent 4,2M€.

A noter que les subventions départementales sont en forte baisse. (0,5M€ en 2015 contre 0,1 M€ en 2016).

En outre, les compensations fiscales, versées par l'Etat en compensation des pertes de recettes fiscales résultant des exonérations et allègements de bases décidés par voie législatives sont en baisse. (2015 : 0,9M€ - 2016 : 0,6M€)

Comme évoqué au chapitre 73, la DCRTP est enregistrée pour 3 M€.

➤ **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 2015 : 2,29 M€ 2016 : 3,67M€.**

Les produits de gestion courante sont principalement les loyers et les charges des logements Ville pour environ 1,76 M€ et les redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,2 M€.

Par ailleurs, l'augmentation de ce chapitre en 2016 est notamment lié au remboursement des dépenses compétences transférées à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise comme la voirie, l'éclairage public, les espaces verts pour un montant de 1,2 M€.

➤ **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 2015 : 2,57 M€ 2016 : 1,62 M€**

Il s'agit principalement des produits des cessions d'immobilisations. Pour rappel, les cessions s'inscrivent au chapitre recettes 024 de la section d'investissement, mais elles se constatent en réel au chapitre 77 de la section de fonctionnement.

Pour 2016, on notera la vente de deux maisons au 38 avenue Ile de Migneaux pour 1 000 000€ ainsi qu'un petit immeuble et d'un jardin au 22 boulevard Robespierre pour 275 000€ et des ventes diverses (véhicules, illuminations de Noël, mobilier) pour 0,011 M€.

1.1.2. Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 62 863 676,25€, avec une répartition :

- Dépenses réelles à 59 935 503,00€
- Dépenses d'ordre pour 2 928 173,25€.

Les dépenses sont composées :

- **Atténuation de Produits (chapitre 014) : 2015 : 0,92M€ 2016 : 0,52M€**

En baisse pour 2016, ce chapitre enregistre le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) pour 0,40M€ et le d'une part le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 0,09M€.

Pour ce dernier, la création de la Communauté Urbaine a permis et à la commune de bénéficier d'une forte baisse de cette contribution, grâce au mécanisme de minoration à défaut de quoi l'enveloppe de la Commune se serait élevée à 1,24 M€.

- **Charges à caractère général (chapitre 011) : 2015 : 17,49M€ 2016 : 15,83€**

Ces dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement des services (dont les achats, les frais d'assurances, les affaires générales, les frais de transports, les dépenses de maintenance et aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie...).

Cette baisse de 1,66 M€ s'inscrit dans la volonté de maîtriser le fonctionnement des services par la municipalité.

Les différentes actions menées comme la renégociation des contrats, la mutualisation ont générées dès 2016 de fortes économies.

- **Charges du personnel (Chapitre 012) : 2015 : 37,89M€ 2016 : 35,35M€**

Les charges de personnel sont constituées des rémunérations et charges pour un effectif permanent au 31/12/2016 de 887 agents (hors agents transférés à la CUGPSO). Elles représentent le premier poste des dépenses du fonctionnement du budget de la commune.

Cependant, depuis 2014 un effort a été réalisé pour contenir l'augmentation de la masse salariale liée à l'effectif municipal. Cette politique a permis de générer une diminution de l'effectif global (-16% par rapport à 2013) et d'obtenir une baisse significative de la masse salariale.

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2015: 8,17 M€ 2016 : 6,52 M€**

Ce chapitre intègre l'ensemble des subventions versées ainsi que la participation aux organismes de regroupement

Les subventions pour les associations tous secteurs confondus s'élèvent à 2,4M€ complétées par les subventions d'équilibre versées aux Etablissements Publics ; la Régie du Théâtre, la Régie du Conservatoire et le Centre Communal d'Action Sociale avec le Projet de Réussite Educative pour 2,8M€.

La diminution du chapitre est liée au transfert de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise .

La part des contributions aux syndictas auxquels la commune adhère est de 0,45M€.

➤ **Charges financières (chapitre 66) : 2015 : 1.77 M€ 2016 : 1.44 M€**

Ce chapitre retrace le paiement des intérêts de la dette de la commune.

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 2015 : 0,34 M€ 2016 : 0,28 M€**

Elles regroupent les bourses et prix, les indemnités, les titres annulés sur exercices antérieurs et les contrats aidés.

1.2. Section d'Investissement.

1.2.1. Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement s'élèvent 7 758 091,12 €. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Recettes réelles : 4 267 075,11€
- Les recettes d'ordre : 3 491 016,01 €.

Au BP 2016 l'excédent de financement de l'exercice 2015 est inscrit au compte 001 pour :
5 545 208.94€

Les recettes d'investissement s'articulent autour des chapitres suivants :

➤ **Dotations et fonds propres (chapitre 10) : 2015 : 2.62 M€ 2016 : 3.00 M€**

Hors affectation des résultats, ce poste comprend le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 2,5 M€. Le FCTVA assure aux collectivités locales la compensation de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement réalisées en N-2 soit 2014.

Une autre recette enregistrée à ce poste est la Taxe d'Aménagement pour 0,5M€. A noter qu'à compter de 2017 cette taxe est transférée à la CU GPSO et sera compensée par l'Attribution de Compensation (recette de fonctionnement)

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13) : 2015 : 2.40M€ 2016 : 0.56M€**

En 2016, les subventions encaissées concernaient notamment le programme de la Coudraie pour 0,30M€.

On comptabilise aussi les amendes de police pour 0,13M€. Ce produit

➤ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 2015 : 5M€ 2016 : 0,007 M€.**

Ce chapitre comptabilise l'encaissement des emprunts. En 2016, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

1.2.2. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15 395 860.50 € avec :

- Dépenses réelles pour 14 637 285.78€
- Dépenses d'ordre à 758 574.72€.

Et, elles se répartissent ainsi :

➤ **Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 2015 : 0,61M€ 2016 : 0,15M€**

En 2016, ce chapitre comptabilise les frais d'études pour l'équipement public de la Coudraie et de la ZAC EOLES. (0,11M€)

Un autre type de dépense y est enregistrée ; les licences informatique. (0,04M€)

➤ **Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 2015 : 0,61M€ 2016 : 0,86M€**

Les dépenses correspondent à des subventions pour surcharges foncières :

Logements sociaux La Coudraie, construction logements sociaux la Bruyère et construction Rue Meissonnier.

➤ **Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 2015 : 7,12M€ 2016 : 6,66M€**

Le chapitre 21 regroupe les acquisitions immobilières pour 2,8 M€, mobilières, les travaux d'investissement sur des bâtiments existants. Notamment, cette année, les travaux de voirie (0,84 M€), la mise en place de la vidéo protection (0,88 M€), réfection du Mur des Capucines et des travaux de consolidation des sous-sols du groupe scolaire de La Bruyère, les aménagements et travaux divers des bâtiments (travaux de chaufferies, travaux de climatisation ...), l'achat de mobilier et matériel (0.38 M€).

➤ **Immobilisations en cours (chapitre 23) : 2015 : 2,16M€ 2016 : 4,80M€**

Ce chapitre comptabilise les travaux des autorisations de programme

En 2016, on retiendra les programmes les plus marquants comme le Mur de la Tournelle pour 3,54M€, la Vidéo-Protection pour 1,13M€, la construction d'un terrain multisports pour 0,61M€. Par ailleurs, l'amorce d'autres opérations ; l'équipement d'entrée de Quartier de la Coudraie pour 0.30M€ et la rénovation du Musée du Jouet pour 0.37M€.

➤ **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16): 2015 : 1,98 M€ 2016 : 2,23M€**

Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette dont l'encours au 31 décembre 2016 est de 31,7M€.

2. L'état des restes à réaliser

L'état des restes à réaliser 2016 s'élève à 1 139 462,68 € en dépenses et 863 274,68 € en recettes soit un solde de - 276 188,00 € €. Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées. En 2016, celles-ci concernent essentiellement les immobilisations corporelles pour 1,14M€, et pour les recettes exclusivement les subventions d'équipement pour 0,86M€.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2016.

Le résultat cumulé de clôture de fonctionnement de l'exercice 2016 consiste en un excédent de 10 964 349,53 €.

Les principes comptables exigent que le résultat de fonctionnement soit affecté en priorité au financement de déficit d'investissement avec prise en compte des reports :

➤ Résultat d'investissement cumulé hors reports : - - 2 092 560,44€

➤ Solde des reports : - 276 188.00€

➤ Déficit de financement : - 2 368 748,44€

Le solde d'investissement étant négatif, Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 2 368 748,44€ au compte 001 de la section d'investissement et le solde soit : 8 595 601,09 € au compte 002, conformément à l'instruction budgétaire M14.

BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Le budget annexe des opérations soumises à TVA est soumis à la même nomenclature que le Budget Ville, c'est-à-dire, la M14. Il inclut les dépenses et les recettes suivantes :

- La redevance de la restauration municipale pour mise à disposition de la cuisine centrale dont la gestion est confiée à SOGERES
- La gestion du parking des Lys confiée à INDIGO.
- La gestion des marchés alimentaires de la Ville confiée à la société Mandon.
- La création d'un guide pratique de Poissy en régie avec la société France Régie.
- Le démarchage publicitaire le Pisciacaïs.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 608 911,00 €, et les recettes à 549 530.84 € pour l'année 2016. Ce qui donne un résultat de clôture pour l'exercice de – 59 380,16 €, auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2015 afin d'obtenir le résultat global de clôture d'un montant de 61 560,76 €